



**VILLE DE VIC SUR CERE**  
**CANTAL**

L'an deux mil seize, le 14 novembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 10 novembre 2016, conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

**PRESENTS :** Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUTEL, Mme Gaby VACHON,  
Mme Elisabeth RISPAL, M. André JAULHAC, adjoints ;  
M. Patrick CAYROU, M. Sébastien CAZELLES, Mme Michèle COURBEBASSE,  
Mme Pascale DRELON, M. Christophe HUGON, M. Michel LENGAGNE,  
M. Matthieu LOURS, Mme Odile SERGUES, Mme Thérèse VIDALENC ;  
M. Philippe LETANG, M. Géraud MAURS, Mme Anny PECHAUD, Mme Hélène  
POUILHES, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

**ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth RISPAL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOÛT 2016

### ORDRE DU JOUR

N°	Delibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteurs
1	x		Plan de circulation	Choix d'un scénario à expérimenter	D. BRU, A. JAULHAC

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le maire introduit le conseil municipal en précisant qu'il s'agit d'une séance extraordinaire consacrée au choix du scénario à tester concernant le futur plan de circulation de la commune.

Elle dit que le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016 sera soumis à l'approbation des conseillers lors de la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 12 décembre 2016.

Madame le maire dit que des questions diverses pourront être abordées rapidement à la fin du conseil municipal.

Elle ajoute qu'un temps sera consacré, après la séance du conseil municipal, aux questions éventuelles que souhaiteraient poser les administrés, le public étant venu en nombre ce soir.

### Étude du schéma de circulation à l'échelle du bourg – Choix du scénario à tester

#### 1) Contexte – historique – objectifs

Avant de laisser la parole à M. André JAULHAC, Mme le maire souhaite rappeler des éléments de contexte, l'historique, et les objectifs de ce dossier ambitieux.

##### **a. Contexte :**

- La RN 122 axe structurant pour le Cantal traverse le centre-bourg de Vic-Sur-Cère (trafic quotidien d'environ 6000 véhicules /jour, dont 10 % de poids-lourds).

- Une zone centrale, qui regroupe la majeure partie des services et activités (commerces, mairie, trésorerie, marché hebdomadaire...) est aussi le centre historique du bourg et le point de rencontre quotidien d'un trafic de transit et d'un trafic local (piétons, VL, PL, stationnement).
- Une partie du trafic poids-lourds (sens Ouest/Est) est déviée par la rue Max Mabit-Fournier (RD 54 et voie communale).
- La RN 122 en traverse du bourg est un frein aux déplacements Nord-sud « intra-bourg » ; Nord : centre historique et Sud : école, collège, équipements sportifs.

**b. Les objectifs :**

- Traiter au mieux le trafic de transit PL ;
- Sécuriser et favoriser les déplacements des piétons et des vélos ;
- Favoriser le stationnement à proximité de l'hyper-centre bourg ;
- Limiter les vitesses sur les axes principaux (RD54 / RN 122) ;
- Générer de nouveaux axes de déplacements doux en fonction des évolutions de la commune et des besoins existants et à venir ;
- Donner à l'avenue du Docteur Jean Lambert (RN 122) un vrai rôle d'artère du centre-bourg permettant à la fois le maintien mais aussi l'évolution de son activité et en lui rendant une attractivité certaine.

L'étude est spécifique au centre-bourg et est indépendante d'un éventuel projet de contournement de la RN 122.

**c. Contenu de l'étude**

Le marché d'études se décompose de la manière suivante :

- Tranche Ferme :
  - o Phase 1 : « Diagnostic à l'échelle du périmètre »
  - o Phase 2 : « Proposition de scénarii »
- Tranche Conditionnelle 1 : « Mesures de la qualité de l'air »
- Tranche Conditionnelle 2 : « Analyse du bruit routier »

Le montant global de cette étude est de 35 609€ HT.

Le prestataire est le Groupement de cabinets d'études : SORMEA (Mandataire) – SEGIC – ATMO Auvergne

**d. Historique**

- **Été 2014** : la municipalité a souhaité engager une étude => Réunion de prise de commande avec la DDT.
- **15 octobre 2014** : mise en place du comité de pilotage
- **Printemps 2015** : consultation de prestataire a été organisée.
- **24 juillet 2015** : Comité de pilotage - Objectifs, contexte
- **27 novembre 2015** : Comité de pilotage - Présentation du diagnostic par le cabinet SORMEA
- **6 janvier 2016** : réunion publique – Présentation du diagnostic
- **28 janvier 2016** : groupes de travail pour les commerçants (25 personnes présentes)
- **Février-mars 2016** : analyse des contributions de la population
- **23 février 2016** : Comité de pilotage – Ébauche des scénarii
- **13 juillet 2016** : réunion en Préfecture dans le cadre de l'étude CPER (déviation de la RN 122)
- **21 septembre 2016** : réunion en Préfecture – cadrage du Préfet sur les modalités de mise en œuvre du dossier (financements, test)
- **12 octobre 2016** : Comité de pilotage – Débat autour du scénario à tester
- **7 novembre 2016** : séance à huis-clos du conseil municipal - Débat autour du scénario à tester
- **16 novembre 2016** : réunion à la DDT – Pôle Projet – Préparation du test

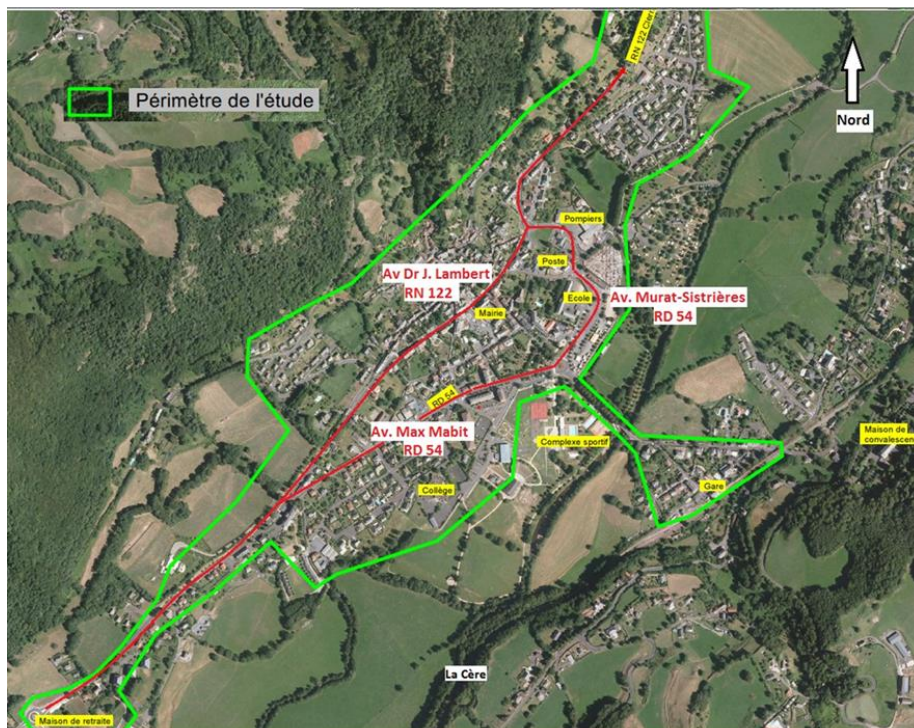
**2) Présentation des scénarii**


Madame le maire passe la parole à M. André JAULHAC, adjoint en charge du dossier,

M. André JAULHAC dit aux conseillers, que sauf à se rendre compte d'effets particulièrement négatifs, le scénario qui sera testé est le scénario qui sera mis en place définitivement. Le but du test est aussi d'améliorer le scénario retenu au fil de l'expérimentation.


M. André JAULHAC dit qu'il n'y a pas de scénario idéal ; en effet, tous présentent des avantages et des inconvénients. Mais il ajoute que le pire est le *statu-quo*.


M. André JAULHAC rappelle dans un premier temps le périmètre de l'étude, puis le schéma des scénarii n°3, 4 et 5.



 **Commune de VIC-SUR-CERE**  
**Etude du schéma de circulation à l'échelle du bourg**  
**Réunion du Pôle-Projet du 16 novembre 2016**


☐ **Scénario 3 :**      RN 122 : Double sens VL uniquement  
                             RD 54 : Double sens VL+PL  
                             **Coût estimé (\*) : 1 758 905,00 € HT**



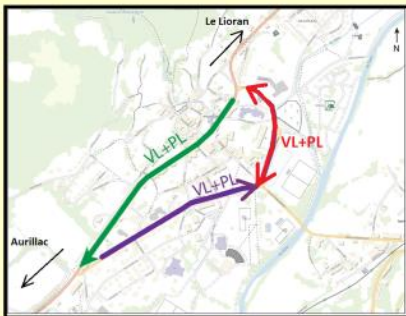
 **Commune de VIC-SUR-CERE**  
**Etude du schéma de circulation à l'échelle du bourg**  
**Réunion du Pôle-Projet du 16 novembre 2016**

☑ **Scénario 4 :** RN 122 : Sens unique VL+PL Le lioran => Aurillac  
RD 54 : Sens unique VL+PL Aurillac => Le lioran  
**Coût estimé (\*) : 1 994 615,00 € HT**



 **Commune de VIC-SUR-CERE**  
**Etude du schéma de circulation à l'échelle du bourg**  
**Réunion du Pôle-Projet du 16 novembre 2016**

☑ **Scénario 5 :** RN 122 : Sens unique VL+PL Le lioran => Aurillac  
RD 54 : Sens unique VL+PL Aurillac => Le lioran  
Av de la république : Double sens VL+PL  
**Coût estimé (\*) : pas d'informations**



M. André JAULHAC présente ensuite aux conseillers l'analyse avantages/inconvénients faite par le Cabinet SORMEA pour chacun des scénarii.

M. Philippe LETANG pose la question du financement de l'opération estimée entre 2 et 3 millions d'euros.

M. André JAULHAC répond que la Préfecture souhaitait que la commune fasse le choix du scénario à tester. Il rappelle que le Préfet a toujours répété que l'expérimentation ne serait lancée qu'à la condition que les différents partenaires prennent ensuite des engagements financiers fermes. D'autre part, si le Préfet ne s'est pas engagé précisément sur un montant d'aide financière, pour autant il s'est montré très intéressé par le projet de la commune, celui-ci étant sans commune mesure avec le projet de déviation de VIC-SUR-CERE, estimé à 70 millions d'euros.

Mme le maire dit que la commune répondra aux différents appels à projets pour la revitalisation des centre-bourgs, et sollicitera des fonds DETR, FNADT, FSIL/Contrats de ruralité.

M. Géraud MAURS demande quel niveau de subvention est attendu pour que le projet soit soutenable par les finances communales.

Mme Lucienne NUMITOR dit qu'il serait bon d'obtenir des subventions à hauteur de 60%, et que le niveau d'endettement de la commune sera regardé avec attention. Il conviendra dans tous les cas d'échelonner les travaux sur plusieurs années, et de réaliser des emprunts possiblement sur 50 ans.

Mme Elisabeth RISPAL ajoute que plus un projet est ambitieux, plus il a de chance d'obtenir des subventions. D'autre part, les services de la DGFIP, dans le cadre du pôle projet, seront en appui sur la question financière.

M. Philippe LETANG souligne la difficulté à aménager le carrefour B, véritable point stratégique en entrée de ville, avec la Maison de santé, l'Hôtel Family, et l'accès aux terrains de cols, dont l'aménagement pourrait être envisagé dans l'avenir.

Madame le maire dit que l'accès par les terrains de Cols est effectivement à intégrer rapidement dans la réflexion.

M. André JAULHAC dit que, sans doute plus que le scénario retenu, c'est la qualité des aménagements réalisés, qui compteront au final dans la réussite du projet.

Mme le maire dit qu'une réunion publique sera organisée, vraisemblablement en janvier, pour présenter notamment à la population le scénario retenu pour expérimentation.

### **3) Vote**

Madame le maire propose au conseil municipal de voter à bulletins secrets, afin que chacun puisse exprimer son choix en toute sérénité.

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil municipal accepte le vote à bulletins secrets.

Mme Elisabeth RISPAL, après avoir dépouillé les bulletins, annonce le résultat du vote :

#### **19 voix exprimées**

**11 voix pour le scénario n°5**

**7 voix pour le scénario n°3**

**1 voix pour le scénario n°4**

Après des questions diverses relatives à la mission d'archivage, et aux travaux réalisés ou à entreprendre, Mme le maire remercie l'ensemble du conseil municipal et lève la séance à 21h35.

---

#### **Délibération n°2016.90 :**

#### **Objet : Etude du schéma de circulation à l'échelle du bourg – Choix d'un scénario à tester**

Madame le maire propose un vote à bulletins secrets. Celui-ci est validé par le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention.

#### **LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de Madame le maire rappelant le contexte, l'historique, les objectifs, et le planning de l'opération,

CONSIDERANT les résultats de l'étude diagnostique, et la proposition de scénarii, rédigées par le cabinet d'étude SORMEA,

CONSIDERANT l'analyse des contributions publiques (registres d'observations ouverts à la population, groupe de travail des commerçants),

CONSIDERANT les 3 scénarii mis au vote, dont la synthèse avantages et inconvénients réalisée par le cabinet d'étude SORMEA est présentée par M. André JAULHAC,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** CHOISIT le scénario n°5 (RN 122 : sens unique VL+PL Le Lioran => Aurillac ; RD 54 : sens unique VL+PL Aurillac => Le Lioran ; Routes communales : rue du 14 juillet et avenue Murat Sistrères : double sens VL+PL) pour une expérimentation durant l'année 2017, dont le début et la durée restent encore à définir précisément avec les gestionnaires de voirie.

**ARTICLE 2 :** DIT que l'expérimentation de ce scénario ne sera mise en place qu'à la condition préalable que la commune ait reçu de la part des différents partenaires concernés l'assurance d'un engagement financier permettant la réalisation définitive de l'opération.

**ARTICLE 3 :** DIT qu'une réunion publique sera organisée sur la commune dans le but de présenter à la population les modalités pratiques d'organisation de l'expérimentation.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**11 voix pour le scénario n°5**

**7 voix pour le scénario n°3**

**1 voix pour le scénario n°4**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**